

Réf : 283 / 2017

Casablanca, le 11/10/2017

## Communiqué de presse

Le journal L'Economiste a publié à la Une de son édition n°5122 du 09 octobre 2017 un article sous le titre « Sans surprise... le Poulet refusé par l'Union Européenne ! » Cet article fait référence au rapport d'un premier audit effectué au Maroc, du 06 au 14 mars 2017, par des experts européens, afin d'évaluer les contrôles de santé animale relatifs aux produits à base des viandes de volailles traitées thermiquement vers l'Union Européenne.

Nous tenons à informer l'opinion publique que cette procédure a été enclenchée par l'ONSSA suite à la demande exprimée par les professionnels du secteur avicole en vue d'explorer les possibilités d'exporter les viandes de volailles traitées thermiquement ( charcuterie ,...) à destination des pays de l'Union Européenne.

Le rapport d'audit précité a porté sur l'amont de la filière avicole et a concerné les aspects liés à la santé avicole, les laboratoires et la réglementation avicole.

Ce rapport a relevé effectivement certaines remarques axées essentiellement sur la partie aval du secteur connue par la prédominance de l'informel (transport, ryachates) tout en invitant les services de l'ONSSA à fournir les actions correctives et d'amélioration destinées à répondre aux recommandations de l'audit.

Contrairement à ce qui a été avancé dans l'article du journal L'Economiste, ce rapport n'a à aucun moment entériné une décision de l'Union Européenne concernant l'exportation de nos produits. Si refus il y avait, l'UE n'aurait pas programmé un second round de visites réalisées du 11 et 18 septembre 2017, ni une 3ème mission prévue courant décembre prochain.

Nous rappelons que la FISA a signé deux contrat-programmes avec le Gouvernement dont l'objet est la mise à niveau de toute la chaîne de valeur du secteur avicole, et en particulier la partie aval qui effectivement continue de connaître un retard manifeste, et ce en encourageant le développement d'un réseau d'abattoirs industriels avicoles et la transformation des ryachates en unités d'abattage de proximité destinées aux ménages conformes au CPS signé conjointement par le Ministre de l'Agriculture et le Ministre de l'Intérieur.

Nous remercions le groupe « L'Economiste » pour l'intérêt qu'il porte au secteur avicole et le fait d'y consacrer ses « Unes ». Tel a été le cas du journal ASSABAH qui a publié dans son édition du 04 septembre 2017 un article sous le titre « Aliments cancérigènes dans les fermes avicoles » rapportant que les services vétérinaires relevant de l'ONSSA mènent des contrôles sur des aliments importés supposés cancérigènes (!) au niveau des fermes avicoles.

A ce jour, aucune preuve justifiant le contenu de cet article (analyses,...) n'a été apportée par le journal. La mise au point de la FISA, demandant d'étayer les informations publiées, n'a jamais été publiée par le journal ASSABAH.

Nous rappelons que le secteur avicole, est dans une démarche proactive. Bien entendu, une mise à niveau reste nécessaire pour une partie du secteur. La démarche du secteur s'inscrit dans une logique d'export pour les unités dont la traçabilité est assurée (répondant aux critères établis par les lois 49/99, 28/07 et pour certains les normes ISO et HACCP).

Notre souhait est de rendre, dans la durée, le plus grand nombre de nos unités éligibles au programme d'export.

Nous rappelons enfin que la FISA demeure, comme toujours, à la disposition de l'opinion publique et des organes de presse pour tout éclaircissement et ce dans la transparence la plus totale.